

# LA VÉRITÉ



Organe Central du PARTI COMMUNISTE INTERNATIONALISTE  
(Section française de la IV<sup>e</sup> Internationale)

Seul, le peuple armé  
peut être le véritable  
rempart de la liberté.

(LÉNINE, 1905)

Que veut l'ouvrier parisien :

## Du fer pour travailler, Du plomb pour se venger, Et du pain pour ses frères.

(Carmagnole de la Commune de Paris)

### La volonté des trusts

Le gouvernement a décrété le désarmement des Milices Patriotiques. La décision prise à l'unanimité du Conseil des ministres, sans consultation du C.N.R., a provoqué une molle protestation de celui-ci. Mais personne ne songe à consulter les intéressés : les travailleurs des Milices Patriotiques.

Il s'agit là d'un acte de violence qu'annonçait une série de mesures partielles : le premier souci de König, gouverneur militaire de Paris, fut d'imposer la déclaration obligatoire des armes. La vigilance des travailleurs fit échouer la manœuvre.

On passe alors à des actes de brigandage : vols d'armes, perquisition dans les permanences de la Milice Patriotique, désarmement d'une Milice d'usine, sous le prétexte de fournir des armes aux F.F.I. Le 8<sup>e</sup> Chasseurs, caserné à l'École Militaire, se distingua dans ce travail.

On tenta aussi de transformer la Milice Patriotique en Police d'Etat : c'était le but de la Milice « permanente ». A de rares exceptions près, les travailleurs ont déjoué cette manœuvre là aussi.

Le décret gouvernemental réserve le maintien de l'ordre à la police et à l'armée.

De quelle police s'agit-il ?

De la police de Laval-Darnand, matraqueurs, tortionnaires, G.M.R., pour qui l'épuration n'a pas été faite. Il semble que l'on tient aux services de ces vétérans qui ont fait leurs preuves pendant 4 ans contre les militants illégaux.

De quelle armée s'agit-il ?

Non pas des F.F.I. que l'on s'empresse d'éloigner des centres prolétariens pour les laisser croupir dans des dépôts ou pour les laisser massacrer sans armes et sans ravitaillement dans les Vosges et sur l'Atlantique. Mais de l'armée coloniale, l'armée des culottes de peau traditionnelle, les de Hautecloque (Leclerc), de Latre de Tassigny et autres.

Et ce n'est pas tout !

Les amiraux cacouards comptent dans leurs Etats-Major de la rue Royale.

Clément, du syndicat du Patronat, arme des mercenaires anti-ouvriers sous le couvert des F.F.I. On n'a pas encore démenti l'information selon laquelle Gignoux de la C.G.P.F., organisateur de la provocation de la rue de Presbourg, aurait été relâché de Drancy. Sans doute a-t-on besoin de ses compétences.

Le B.C.G.S.S., dont le rôle est défini par les deux dernières initiales, contrôle d'importants dépôts d'armes que le gouvernement ne saisira certainement pas. Depuis plus de 2 ans, le Comité des Forges entraîne des troupes de guerre civile dans des « maquis blancs ».

Le décret gouvernemental fait donc partie d'un plan :

désarmer les travailleurs ;

armer les fascistes et les flics de Laval-Darnand.

Le gouvernement exécute la volonté des trusts, des banques et des hobereaux qui n'ont pas vu sans inquiétude les ouvriers et les paysans s'armer. « La période insurrectionnelle est terminée », il faut se taire, accepter les brigades des patrons, la vie chère, le marché noir, la liberté pour les fascistes, l'aumône de 1.600 fr. en attendant l'allocation de chômage. « La période insurrectionnelle est terminée », il faut renoncer à ces chimères d'émancipation des travailleurs et accepter docilement « l'Ordre », l'ordre des exploités, assumé par une police mercenaire fortement armée, contre un peuple désarmé.

### La « Résistance » contre les Milices

Le C.N.R. a opposé une molle protestation au décret de désarmement qui n'en a pas moins été maintenu.

Le statut qu'il propose pour « les Gardes Civiques Républicaines » aboutit par d'autres méthodes au même résultat : la liquidation des Milices d'entreprises et de quartiers. Le but est le même, les méthodes seules diffèrent.

La transformation des Milices en « Gardes » n'est pas qu'un simple changement de nom. Le milicien possède ses armes ; le garde est désarmé, « ses armes devant être déposées dans

des locaux placés sous le contrôle des municipalités », c'est-à-dire dans des locaux connus et surveillés par la police. De plus, la « collaboration » avec la police aboutirait au repérage des meilleurs militants ouvriers.

Les travailleurs ne doivent faire aucune confiance au C.N.R. pour la défense de leur Milice, car, sous une apparente unanimité, se cachent dans le C.N.R. des ennemis de la classe ouvrière.

### La classe ouvrière et la Milice Patriotique

Depuis les journées d'août, de larges couches de la classe ouvrière ont manifesté leur désir de s'armer. Mais dans les usines et dans les quartiers populaires, les Milices n'ont groupé qu'une avant-garde. De vraies Milices ouvrières luttant pour les intérêts de classe des travailleurs seraient en leur adhésion et leur soutien actif. Mais au départ, la Milice Patriotique a été fourvoyée dans l'Union Sacrée avec la bourgeoisie, mise sous la dépendance du C.N.R. au lieu des syndicats et des Comités d'usines.

Les Milices d'entreprises ont subi dès leur création l'offensive combinée des dirigeants du Parti Communiste Français et de la bourgeoisie. Des ouvriers armés dans l'usine représentaient un danger que les patrons ne pouvaient pas tolérer. Aussi, la démocratie intérieure a été étouffée, aucune directive n'était donnée : les miliciens ouvriers étaient transformés en gardiens bénévoles de l'usine. Tous les prétextes étaient bons pour retirer leurs armes aux Milices d'entreprises.

Les Milices de quartiers ont, à leur tour, été bureaucratiques. La liaison avec les usines sabotée. Tous les efforts tendaient à en faire une annexe de la police.

### Le Parti Communiste Français et la Milice Patriotique

Embourbés dans sa politique de collaboration avec la bourgeoisie, le Parti Communiste Français est incapable de défendre les Milices d'entreprises et de quartiers. C'est sa politique chauvine et d'Union Sacrée,